

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TELEPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur      L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	80 cent
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 20
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	( — d' — )

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**La veille de l'échéance ; Anglais et Américains approuvent la ferme attitude de la France. — La perfidie teutonne illustrée par des faits précis. L'Allemagne ne peut rien si les Alliés restent unis. — L'échéance de la grève anglaise.**

Tout Anglais qui cherche à comprendre la tendance politique française doit se mettre à la place du citoyen français. S'il le fait, il se rappellera que le militarisme prussien a dépouillé la France de l'Alsace et de la Lorraine, rendant ainsi sa capitale presque sans défense au point de vue stratégique, que cette même puissance lui fit subir humiliations sur humiliations de 1871 à 1914 et que, finalement, elle a décidé de détruire la France non seulement comme puissance européenne, mais encore comme puissance coloniale.

C'est en ces termes que s'exprime un grand journal anglais le *Morning Post*, en commentant la mauvaise volonté allemande à l'heure des réparations.

Au même moment, Stéphane Lauzanne, du *Matin*, écrivait de New-York que M. Harding, pour bien marquer son attitude, donne l'ordre aux représentants des Etats-Unis de reprendre leur place dans la commission des réparations et dans la conférence des ambassadeurs. D'où il suit que, si le gouvernement américain tient à une paix séparée avec Berlin, parce qu'il ne veut d'aucune manière reconnaître la Société des Nations, il n'entend pas se désolidariser cependant de l'Entente. M. Harding est contraint à une paix séparée, mais, politiquement il entend que cette paix soit comme la nôtre le fruit de la victoire remportée en commun.

La Prusse attendait autre chose. Elle avait fait des avances à l'Amérique dans l'espoir de dissocier les Alliés, ce qui lui aurait permis de se soustraire définitivement aux engagements pris à Versailles.

Ses manœuvres échouent lamentablement. L'Angleterre paraît décidée à nous soutenir sans défaillance à l'heure des sanctions nouvelles inévitables et l'Amérique reste aux côtés des défenseurs du Droit.

L'attitude de M. Harding, écrit le *Temps*, anéantira les dernières illusions des Stinnes et des Ludendorff. Il aura rapproché plus efficacement que le président Wilson, l'époque que tous les amis de la paix doivent appeler de leurs vœux, l'époque où le peuple allemand comprendra les vraies causes de sa défaite et les vraies conditions de son relèvement.

En attendant, on prépare « l'échéance ». La France, à bout de patience, ne veut que la paix. Mais sûre de sa Force, sûre de son Droit, elle entend ne pas aller à la faillite par la faute des agresseurs. Disposée à accueillir toutes les preuves sincères d'un règlement loyal, elle examinera les propositions sérieuses, — basées sur des gages, ce qui n'est pas superflu avec les Germains, — mais elle veut être payée et elle le sera.

Le pays serait unanime, le 1<sup>er</sup> mai, à protester, si les avertissements énergiques de M. Briand restaient sans effet.

L'Allemagne aurait tort de s'entêter à ne pas vouloir comprendre !...

Mais que peut-on attendre d'une nation qui place la mauvaise foi à la base de tous ses actes.

Nous lisons dernièrement un fait caractéristique dont nous n'avons gardé qu'un souvenir malheureusement imprécis. Il s'agissait, sauf erreur, d'un règlement relatif aux anciennes colonies allemandes. Les Boches avaient produit la traduction d'un contrat qui présentait les choses sous un jour favorable à la Prusse. On eut la légitime curiosité de recourir aux originaux ; on acquit la preuve que le traducteur avait supprimé tous les passages nuisibles à la cause allemande et corsé ceux qui lui étaient favorables. Berlin dut reconnaître son... erreur !

Le procédé est constant chez le boche. Il ment avec cynisme ; le code de l'honneur et de la justice lui est inconnu ; l'Allemand n'est-il pas au-dessus de tout ?

Nous songions à ce fait demeuré imprécis dans notre mémoire en li-

sant, dans le *Temps*, l'information suivante :

« La Commission des réparations a évalué le tonnage des navires allemands livrés jusqu'ici aux Alliés à 2.113.545 tonnes. Le Gouvernement allemand avait prétendu, de son côté, avoir livré 4.600.000 tonnes. La délégation allemande auprès de la commission des réparations a dû cependant reconnaître que les chiffres donnés par la commission des réparations étaient les seuls exacts.

« Quant aux évaluations en marks-or de cette livraison, le gouvernement allemand accusait le chiffre de 7.310.000.000 de marks-or, alors qu'en réalité le tonnage livré ne représente que 495 millions 699.300 marks-or.

Tout le boche est là. Il livre des navires aux Alliés en conformité des stipulations du traité de Versailles. Dans l'état qu'il fournit, il double le tonnage et multiplie par QUINZE la valeur de ses livraisons. Et voilà comment, ayant à payer 20 milliards de marks-or avant le 1<sup>er</sup> mai, il affirme avoir soldé cette première dette par ses livraisons, alors que, d'après le décompte des Alliés, le total reçu est de 8 milliards seulement.

Ah ! certes oui, l'intervention du gendarme sera nécessaire le 1<sup>er</sup> mai. M. Poincaré, soulignant la perfidie teutonne dans un article publié par le *Matin*, dit : « Il n'est pas une seule de leurs obligations que les dirigeants de l'Allemagne soient disposés à remplir loyalement, il n'est pas une seule des conditions du traité qu'ils acceptent sans arrière-pensée. Ce sont eux-mêmes qui prennent soin de nous avertir. Si après cela ils veulent causer, même indirectement, méfions-nous et prenons d'abord nos garanties. »

Ce sera d'autant plus facile que le Président des Etats-Unis déclare que la France peut compter sur l'appui complet de l'Amérique pour le règlement des réparations.

L'Allemagne restera impuissante devant l'union des vainqueurs.

La grève générale anglaise a échoué. Lorsque les employés des transports et les cheminots eurent acquis la certitude que les mineurs étaient d'une intransigeance incompréhensible, lorsqu'ils eurent, par suite, la certitude que le mouvement était d'ordre purement révolutionnaire, ils refusèrent de s'y associer. C'était la fin d'une crise qui s'annonçait comme particulièrement grave pour la nation britannique.

Certes, les mineurs n'ont pas encore repris le travail, mais cela ne saurait tarder, leur obstination aboutirait simplement à un échec lamentable, l'opinion publique étant unanimement contre eux.

On doit se réjouir sans réserve de ce résultat et, en la circonstance, nous pensons, avec un homme qui ne sera pas suspect aux travailleurs, Léon Blum, que « les grandes luttes ouvrières entraînent avec elles un tel cortège de misère et de ruine qu'il faut plaindre ceux qui les engagent ou les considèrent d'un cœur léger ».

## INFORMATIONS

### Pour obliger l'Allemagne à payer

Le Gouvernement a examiné les mesures qui devraient être prises pour obliger l'Allemagne à payer.

Voici les principales mesures qui seraient prises :

Occupation militaire de la Ruhr et peut-être d'une partie de la Westphalie industrielle.

Exploitation économique de ces territoires au profit de la caisse des réparations : taxes diverses sur le charbon et les produits industriels pouvant atteindre 3 milliards de marks or par an.

Pour assurer l'occupation : utilisation des classes sous les drapeaux et des troupes qui rentrent de Cilicie, rappel possible de la classe 1919 et peut-être de la classe 1918.

### Les nouvelles propositions allemandes

Le « Berliner Tagblatt », qui est en rapports très étroits avec le docteur Simons, assure que les nouvelles propositions contiendraient les points essentiels suivants :

1. Un projet d'emprunt international ;
2. Un projet prévoyant que les dettes alliées envers l'Amérique seront payées entièrement ou en partie par l'Allemagne ;
3. Un plan prévoyant la participation de alliés au relèvement de l'industrie allemande ;
4. Un chapitre spécial consacré à la reconstruction des territoires envahis.

### La question des réparations

La Commission des réparations a presque achevé son travail, en vue de la détermination des bases et des taux d'évaluation des diverses catégories de dommages. La question de la conversion en or du montant des dommages sera réglée la semaine prochaine.

Les délégués allemands seront entendus mardi à ce sujet. La commission de réparations n'a pas été avisée jusqu'à présent, de l'intention des Etats-Unis de reprendre leur place au sein de la commission. M. Boyden, qui y fut le représentant officieux des Etats-Unis, jusqu'au mois de février, est actuellement dans l'Europe centrale, et son retour à Paris n'était pas prévu avant le 24 avril.

### Journaux interdits en territoires occupés

La haute commission interalliée a interdit, pour une durée de trois mois, dans les territoires occupés, les trois journaux suivants : « Jugend », « Frankischer » et « Kurier ».

### Le président Harding promet son appui à la France pour les réparations

Dans l'audience de congé qu'il a accordé à M. Viviani, le président Harding s'est déclaré heureux de l'échange de vues si amical et si utile qui vient d'avoir lieu entre les deux Républiques, et a donné l'assurance que, sur la question des réparations, la France pouvait compter sur l'appui complet et énergique du gouvernement des Etats-Unis.

### Un télégramme de M. Briand

Le président du conseil a envoyé un télégramme à M. Nicolas Murray Butler, président de la Société Franco-Américaine, dans lequel il déclare : « L'opinion française est heureuse de constater que le peuple américain comprend la situation actuelle et rend pleine justice à l'attitude pacifique et ferme de la France. L'amitié de l'Amérique nous est particulièrement précieuse. Mes efforts tendront à l'accroître chaque jour. »

### Les Etats-Unis participeront aux conférences

Une dépêche de Washington annonce officiellement que les Etats-Unis ont décidé d'être représentés aux conférences des réparations et aux autres conférences relatives aux questions soulevées par la guerre.

### La Fête de Jeanne d'Arc

M. Pierre Marraud, ministre de l'Intérieur, a adressé aux préfets, à l'occasion de la fête nationale de Jeanne d'Arc, qui aura lieu le 8 mai, une circulaire, dont nous détachons les passages suivants :

« La mémoire de Jeanne d'Arc ne peut être l'apanage d'aucun parti, ni d'aucune confession, elle appartient à la France tout entière. La fête qui a été instituée pour la célébrer chaque année doit donc être une fête d'entente patriotique et de concorde nationale, à laquelle pourront participer tous les citoyens, quelles que soient leurs croyances ou leurs opinions.

« Vous voudrez bien prendre les mesures susceptibles de donner à cette fête tout l'éclat et toute la solennité désirables. Il vous appartient notamment, de provoquer le paavoisement et l'illumination des édifices publics. »

### Le budget de la France

Le Sénat a voté le budget de 1921. Voici par quels chiffres il s'établit : Le budget extraordinaire se chiffre en recettes par 22.837.153.350 fr., et les dépenses par 22.748.153.350 fr., soit un excédent de recettes de 88.930.735 fr. Le budget ordinaire

égale les recettes et les dépenses : 3.008.691.071 francs.

Les budgets annexes sont de 2.621.243.658 francs.

### Mort de M. Joseph Reinach

M. Joseph Reinach, ancien député, est mort en son domicile, avenue Van-Dyck.

M. Joseph Reinach était né à Paris le 30 novembre 1836, et avait été avocat à la Cour d'appel. Poursuivi par le gouvernement du 16 mai, il fut le chef de cabinet de Gambetta et député des Basses-Alpes de 1899 à 1902.

## Sénat

Séance du 16 avril 1921

Le Sénat adopte le projet de loi portant création d'une croix de guerre spéciale pour les théâtres extérieurs de la guerre.

Le Sénat reprend la discussion de la loi de finances dont tous les articles sont votés.

L'ensemble du budget est adopté par 300 voix contre 4.

## CHRONIQUE LOCALE

### A quand le bon pain ?

Deux députés, MM. Huguet et Messier, prenant souci de nos estomacs, demandent que l'emploi des succédanés dans la fabrication du pain ne soit plus obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> mai.

Le 1<sup>er</sup> mai tombe un dimanche, et puis c'est le jour des revendications populaires : on ne pouvait choisir un autre jour qui convint mieux que celui-ci pour marquer la fin d'un régime abusif d'alimentation déplorable — en pain tout au moins — et pour rendre aux consommateurs la bonne miche d'autan.

Et pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? M. Albert Ouvre, rapporteur de la Commission d'agriculture à la Chambre, a déclaré « qu'il restait encore au 1<sup>er</sup> avril, au minimum 31.640.000 quintaux de blé, pour assurer la soudure, quantité, assurément, plus que suffisante et qui nous permet sans appréhension d'élargir la réglementation en vigueur. »

Eh bien, mais tout cela est précis. Qu'attend donc le ministre du ravitaillement pour donner satisfaction aux desiderata formulés ? Ignoreraient-ils, par hasard, que nos cultivateurs ont du blé en quantité dans les greniers ? Refuserait-on à ces cultivateurs le droit de vendre le plus vite possible du blé aux meuniers ? Vouddrait-on obliger les consommateurs à avaler toujours du mauvais pain ?

Il y a surcroît de blé : pourquoi faire employer par les meuneries les succédanés ? Ah ! il y a des raisons, de mauvaises raisons. D'abord, que ferait le ravitaillement des énormes quantités de succédanés et de farines avariées qu'il resserre depuis des années ? Et puis, que deviendraient les innombrables commis et sous-commis qui sont employés par le ravitaillement ?

Voilà les raisons pour lesquelles on ne répondra pas de sitôt à MM. Huguet et Messier.

Mais qu'on prenne garde. Il y a surcroît de blé, actuellement. En effet, dans nos campagnes du Lot, les cultivateurs ont toute leur récolte de l'année, et certains même, celle d'il y a 2 ans. Ils ne peuvent pas la vendre, ou s'ils la vendent, c'est à un prix inférieur à celui qu'a fixé l'Etat.

Qu'on y prenne garde : les cultivateurs auxquels on a tant recommandé de semer du blé, pourraient bien ne plus écouter de pareils conseils puisqu'ils ont leur blé pour compte ce blé qui est, actuellement, attaqué par les charançons.

MM. Huguet, Messier et les autres parlementaires feront bien de le rappeler au service supérieur du ravitaillement qui n'a pas l'air de se soucier beaucoup de l'intérêt et des cultivateurs et des consommateurs.

C'est ainsi, en effet, qu'il vient de donner l'ordre aux meuniers et minotiers de prendre en charge des stocks de succédanés, d'orge notamment, qui sont en réserve dans les magasins du ravitaillement.

Les minotiers les refusent : ils ont raison. Oui ! si les succédanés sont

refusés, que fera-t-on de tous les stocks qui restent et qui ont été payés fort cher ! Ne serait-ce pas peut-être la cause d'un prochain scandale ?

LOUIS BONNET.

### La réduction des effectifs du 7<sup>e</sup>

M. Delmas, a reçu la réponse suivante de M. le Ministre de la Guerre : Paris, le 13 avril 1921.

Monsieur le Député et cher collègue,

Par question écrite N° 8219, du 22 mars dernier, vous avez bien voulu demander :

1<sup>o</sup> Si les jeunes soldats du département du Lot appelés de la classe 1921 qui, du fait qu'ils sont soutiens de famille ou pour toute autre raison légitime, ont sollicité leur affectation à la garnison la plus proche de leur domicile, peuvent espérer être affectés, en totalité, au bataillon du 7<sup>e</sup> Régiment d'infanterie qui sera conservé.

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants relatifs à cette question :

1<sup>o</sup> La C. M. du 26 février 1921 prescrit que les régiments réduits, en temps de paix, à un bataillon, conservent leur chef-major et les services généraux du corps, ramenés au minimum indispensable pour assurer la vie du corps et sa mobilisation éventuelle-minimum qui a été fixé par la C. M. du 23 mars.

2<sup>o</sup> D'après les tableaux de répartition du contingent de la classe 1921, le 7<sup>e</sup> Régiment d'infanterie, à Cahors, incorpore 22 jeunes soldats du département du Lot. Si le nombre des jeunes gens qui peuvent demander leur affectation à ce régiment, comme soutiens de famille ou pour toute autre raison particulière est supérieur à ce chiffre, l'excédent sera réparti, conformément aux instructions en vigueur, parmi les autres corps les plus rapprochés, alimentés par le Bureau de Recrutement dont relèvent les intéressés.

Veillez agréer, etc.

### Pour les Bureaux

M. Delmas, l'actif député du Lot, vient d'adresser la lettre suivante à M. le Chef de l'Exploitation du Lot, du chemin de fer d'Orléans :

Cédant à de très nombreuses sollicitations qui me parviennent de la région Figeac, Vianze, Linac et Bagnac, j'ai l'honneur d'appeler d'une façon toute spéciale votre bienveillante attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ajouter les jours de foires et marchés de Figeac quelques voitures de voyageurs de 3<sup>e</sup> classe à un des trains de marchandises passant le soir à Figeac entre 16,30 et 17,30 et se dirigeant vers Bagnac. De ce fait, le train des voyageurs du soir, le seul, parlant de Figeac à 19 h., serait décongestionné et la C. M. de P. O. donnerait satisfaction aux bureaux de la région qui, leurs affaires faites, pourraient se retirer avant une heure trop tardive.

D'autre part, pour répondre aux desirs des voyageurs de la région Gramat, Assier, Figeac et Bagnac, j'ai l'honneur également d'appeler votre attention sur l'intérêt qu'il y aurait à ajouter les jours de foire de Bagnac et de Mairs, quelques voitures de 3<sup>e</sup> classe au train de marchandises passant à Figeac le matin vers 10 h. 50 et ce, pour permettre aux voyageurs arrivant de la ligne de Brive de continuer de suite.

Le train de la direction Bagnac partant trop tôt (à 7 h. du matin), cette mesure serait très favorablement accueillie et, par suite, certainement le nombre des voyageurs augmenterait de façon sensible.

Veillez agréer, etc. DELMAS.

### Votes de nos sénateurs

Sur l'amendement présenté par M. Jossot, sur l'article 56 de la loi de finances, amendement fixant les traitements des instituteurs de la façon suivante : stagiaires, 4.500 ; 6<sup>e</sup> classe, 5.000 ; 5<sup>e</sup> classe, 5.700 ; 4<sup>e</sup> classe, 6.400 ; 3<sup>e</sup> classe, 7.100 ; 2<sup>e</sup> classe, 7.800 ; 1<sup>e</sup> classe, 8.500 ; nos sénateurs ont voté :

Pour : MM. Fontanille, Loubel.

Contre : M. de Monzie.

Le Sénat a repoussé l'amendement par 162 voix contre 133.

### Tabaacs

MM. Rouquet, Cazes, Muller, Delbrel, commis de culture des tabacs à la direction de Cahors, sont élevés sur place à une classe supérieure à leur grade. Nos félicitations.

### Service vicinal

MM. Lafargède et Rigal sont nommés surveillants mobiles du service vicinal aux résidences de Figeac et de Cahors.

## GRAND CONCERT

De la bonne et belle musique samedi dernier aux Petits Carmes. Mademoiselle Madeleine Millochau, une jeune violoniste, déjà fort appréciée dans les concerts de Paris, nous a donné un concert de belle tenue, et il est vraiment à souhaiter que nous puissions, si elle y consent, la réentendre l'année prochaine ou même avant.

Programme varié d'ailleurs et impeccablement dressé ; juste alternance des morceaux exécutés ; en tout deux heures, ni trop, ni trop peu remplies, et que le public, si l'on en juge d'après son attitude de la fin, aurait bien voulu voir prolonger.

Mademoiselle Millochau avait choisi pour amorcer, si l'on peut dire, un concerto de d'Ambrasio, elle termina par une Havanaise, de St-Saëns, et les virtuosités des Aïrs Russes de Wieniawski. Une maîtrise imperturbable de son art et de ses ressources, un jeu ferme, décidé, mais sans heurt ont provoqué d'unanimes applaudissements. Mais le véritable régale ne fut point là. Mademoiselle Millochau avait eu l'heureuse idée de nous redonner de la vieille musique, du Pugnani, italien du XVIII<sup>e</sup> siècle, et surtout du Couperin-Kreisler, français du XVIII<sup>e</sup> siècle ; on sait tout ce qu'elle de sensible et de sûr, on dirait presque de raisonnable cette musique qui reste constamment maîtresse d'elle-même, même dans ce que nous n'osons nommer des fantaisies. Imaginez ce que ferait un moderne sur ce thème : La Préciense. Il est vrai que nous ne les jugeons plus de la même manière. Mademoiselle Millochau a su nous faire apprécier la fermeté gracieuse de cette musique, et le choix même qu'elle en a fait pourrait être une indication pour qui voudrait juger l'artiste.

La chorale du lycée de jeunes filles s'est fait entendre dans un chœur à 2 voix, bien rythmé, bien scandé, et où les reprises étaient parfaitement réussies. Il faut remercier Madame la directrice d'avoir bien voulu autoriser ses élèves à prendre part à cette manifestation, si bien préparée et si bien conduite. La briveté de la préparation empêcha l'audition d'un autre chœur : excellente méthode qui supprime l'inachevé, et ne révèle que le parfait.

Enfin nous avons entendu pour la première fois, une cantatrice qui recèle sous une voix chaude et bien timbrée, une sensibilité intense, une compréhension de la chose chantée, qui dépasse le chant lui-même, et il faut savoir gré à Madame R. d'avoir elle aussi su choisir des airs (Sigurd) une mélodie de R. Hahn) qui s'harmonisent si bien avec sa propre personnalité.

Les accompagnateurs furent des seconds trop modestes ; su-tout l'un d'eux qui fut à la peine presque toute la soirée. Tous les amateurs de musique de Cahors savent ce qu'ils lui doivent ; on ne peut ici que le remercier une fois de plus.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### Des précisions

La « Compound » nous prie d'insérer :

« Nous nous faisons un devoir de signaler au public cadurcien la défection de la Souillagaise qui se refuse à rencontrer l'équipe première du Compound-Club cadurcien. La Souillagaise a déjà déclaré forfait le dimanche 10 courant, au matin, et ne veut plus rencontrer que l'équipe deuxième du Compound-Club cadurcien. Ce dont nous prenons bonne note.

En raison de l'abondance des matières, nous sommes obligés de renvoyer à jeudi le compte rendu du match joué par la Compound dimanche à Montauban.

### Accident mortel

Mardi dernier, en abattant des arbres sur la propriété de M. Moustoulat, à Rieupeyroux, un marchand de bois de notre ville, M. Vignals, 65 ans, fut renversé par la chute d'un arbre. Le blessé a succombé dans la nuit de dimanche à lundi. Son corps sera ramené à Lentillac.

La nouvelle de cette mort accidentelle produira de vifs regrets à Cahors où M. Vignals, qui élevait les enfants de son fils mort pour la France, était très sympathiquement connu.

# DOUBLE CRIME

## A Arnis

Lundi, vers 1 heure de l'après-midi, le Parquet de Cahors était prévenu qu'un double crime avait été commis à Arnis, dans l'ancien établissement de l'orphelinat, actuellement occupé par M. Delpech, propriétaire et sa famille.

A deux heures, le Parquet se rendait sur les lieux du crime, accompagné de M. le docteur Valat, médecin-légiste. Dans la maison se trouvait la mère et la fille Delpech, la tête ensanglantée, horriblement blessées.

### Le crime

Lundi matin, peu après le départ aux champs du mari, Mme Delpech et sa fille virent pénétrer dans la maison un individu dont une partie de la figure était masquée par un chiffon rouge. A peine entré, l'individu, brandissant un couteau, cria : « La bourse ou la vie ! »

Les deux femmes furent effrayées, et dans sa frayeur, la mère qui, près du foyer, était occupée à couper du bois avec une hachette, laissa tomber cette arme. L'individu s'en saisit aussitôt et se mit à frapper à la tête la femme et la fille Delpech. Puis les saisissant, il les jeta dans un coin de la cuisine.

L'assassin s'empressa alors d'ouvrir les armoires, s'empara de l'argent et partit.

Les deux femmes ensanglantées sortirent de la maison et appelèrent des voisins au secours. Ceux-ci arrivèrent et donnèrent les premiers soins aux deux blessées qui avaient perdu beaucoup de sang. Elles portaient plusieurs coups de hachette sur la tête et par endroits la cervelle apparait.

### L'assassin se restaure

Le crime et le vol accomplis, l'assassin s'enfuit de la maison d'Arnis et en suivant les coteaux, se rendit aux Sept-Ponts où il pénétra dans l'auberge de Mme Aumont. Il avait fait : il demanda à déjeuner. Mme Aumont le servit, car elle le connaissait : c'était le nommé Ressec demeurant à St-Georges. Celui-ci mangea et but et, le repas terminé, alla se reposer sous l'arche du pont.

Sur ces entrefaites arriva, effarée, une jeune femme, la nièce de M. Delpech, qui demanda à Mme Aumont si elle n'avait pas vu passer un individu dont elle donna un vague signalement. « Ma tante et ma cousine d'Arnis, dit la jeune femme, viennent d'être assassinées et la maison a été cambriolée. »

Mme Aumont, peu rassurée à son tour, montra à la nièce de M. Delpech le client qu'elle avait fait déjeuner : « Ce ne serait pas lui qui aurait fait le coup ? » La nièce reconnut aussi Ressec qui avait été, jadis, employé chez Delpech.

Comme Ressec paraissait vouloir partir, Mme Aumont l'interpella : « Dis donc, Clément, n'en va pas, je te prie. Il paraît qu'on a assassiné deux femmes à Arnis. Reste, au cas où l'assassin viendrait ici Tu nous défendrais. »

A ce moment, arriva en voiture un négociant en bestiaux. Il fut mis au courant du crime. Mme Aumont disait à la nièce de Delpech, au négociant, ce qu'elle savait de Ressec dont la réputation n'était pas des meilleures.

Ressec s'approcha du groupe, Mme Aumont lui dit : « Ce ne serait pas toi qui aurais fait le coup ? » Alors Ressec, se sentant soupçonné, s'écria : « Eh bien, oui, c'est moi qui ai assassiné les deux femmes, c'est moi qui ai volé chez Delpech. » Et s'adressant au négociant, il lui dit : « Vous avez une voiture, eh bien, prenez-moi et conduisez-moi à la gendarmerie. Qu'on m'arrête tout de suite. Je suis l'assassin. »

Ces déclarations, hélas ! pourtant bien exactes, ne furent pas prises en considération par les interlocuteurs de Ressec.

Ressec partit et se dirigea vers la gare de Sept-Ponts. Arrivé à la gare, il s'arrêta, examina les lieux, et puis après quelques instants de réflexion,

il s'engagea sur la voie dans la direction de Cahors.

Il avait déjà accompli un certain parcours sur la voie lorsqu'il fut aperçu par le chef d'équipe et un poseur qui travaillaient. Le chef d'équipe l'interpella lui demandant ce qu'il faisait à cet endroit. Ressec fut arrêté.

C'est à peu près à cette heure-là que le Parquet de Cahors faisait son enquête. Ressec fut conduit devant les magistrats.

A peine interrogé, Ressec fit les aveux les plus complets.

### Les aveux

Ressec raconta qu'il s'était évadé de l'asile de Leyme où il était interné dimanche matin.

On sait, en effet, que le jeune Ressec, âgé de 18 ans, a été plusieurs fois condamné pour vol, d'abord par le tribunal d'enfants, puis par le tribunal correctionnel de Cahors.

Ce jeune homme, dont la famille habite St-Georges avait commis de nombreux méfaits, dans des circonstances telles que l'on crut qu'il était fou. Du reste, durant son séjour à la prison de Cahors, son attitude permit de croire qu'il relevait plutôt de l'asile que de la prison. Il fut interné à Leyme.

Il y a quelques mois, il s'évada de l'asile, revint à Cahors où il séjourna pendant plus d'un mois et ce n'est qu'à la suite d'un méfait qu'il commit dans les environs que la police l'arrêta et le ramena à Leyme.

Ressec déclara qu'après son évadement de Leyme, il était venu à Cahors : à St-Georges, il passa sur la voie ferrée de Capdenac, traversa le tunnel et quitta la voie, grimpa le coteau et se dirigea vers St-Julien et de là à Arnis.

A St-Julien, Ressec cambriola une maison de vigne : il prit des vêtements qu'il revêtit sur ceux qu'il portait.

Il était près de la propriété d'Arnis où il fut domestique, lorsqu'il aperçut M. Delpech qui partait au travail. Il savait qu'à la maison ne se trouvaient que la femme et la jeune fille. Il pénétra dans la cuisine et commit le crime pour voler. Il voulait de l'argent.

« Je ne voulais plus être interné à Leyme. Tout excepté ça, s'écria-t-il. Faites de moi ce que vous voudrez. Punissez-moi comme je le mérite. Mais je ne veux pas revenir à Leyme. Je ne suis pas fou. »

Et Ressec ajoute : « Oui, j'ai fait le fou ; mais je ne le suis pas. C'est sur les conseils de mon père que j'ai simulé la folie. Quand je fus condamné par le tribunal correctionnel, mon père m'a dit : Fais le fou et on ne te laissera pas en prison. »

Ressec, alors, pleure, se lamente : « Ah ! si mon père et ma mère avaient été pour moi ce qu'ils auraient dû être, je n'en serais pas là. » Ressec a été conduit et écroué à la prison dans la soirée.

### L'état des victimes

L'état des victimes est grave. La mère et la fille Delpech portent de profondes blessures à la tête : la mère est la plus gravement blessée.

M. le docteur Valat n'a pu se prononcer sur la gravité des blessures.

Ce crime a provoqué une vive émotion parmi la population de Cahors où les victimes sont sympathiquement connues.

Mais l'arrestation de Ressec n'a surpris personne, ce jeune homme ayant déjà eu de nombreux démêlés avec la justice.

Les deux victimes ont été conduites, mardi à 2 heures, à l'hôpital de Cahors.

### Rengagements de six mois

En raison de la crise économique, les engagements à court terme peuvent rendre service aux chômeurs en assurant leur existence jusqu'à un jour où le marché du travail présentera des conditions plus favorables.

Des instructions ont été données aux autorités militaires pour examiner avec célérité les demandes de rengagement de six mois qui leur seraient adressées par les militaires libérés des classes 19 et antérieures.

Les candidats au rengagement pourront s'adresser aux Commandants de Recrutement en vue d'obtenir tous renseignements utiles sur ces rengagements.

En ce qui concerne la 17<sup>e</sup> Région, tous les corps de troupe peuvent accueillir les rengagements de caporaux et soldats.

Les rengagements de sous-officiers sont possibles seulement dans les régiments d'artillerie et le 2<sup>e</sup> régiment d'aérostation.

### Foire du 16 avril 1921

En raison de ce que la foire du samedi 16 avril coïncidait avec les foires de Gourdon et de Prayssac, elle a été très peu importante.

Les cours suivants ont été pratiqués :

Bœufs gras, de 100 à 120 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 90 à 100 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 2.000 à 4.500 fr. la paire ; vaches de travail, de 1.500 à 3.000 fr. la paire ; bouvillons, de 1.000 à 1.800 fr. la paire ; porcelets, de 50 à 80 fr. pièce.

Poules grasses, 3 fr. 25 ; poulets, 3 fr. 50 ; canards, 3 fr. ; lapins domestiques, 1 fr. 25 ; dindes, 3 fr., le tout le demi-kilo ; œufs, de 3 à 3 fr. 75 la douzaine.

Mais, 35 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 15 fr. les 50 kilos.

Moutons gras, 1 fr. 75 ; agneaux, 2 fr., le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 80 à 150 fr. pièce.

### Marché du travail

Voici la situation du marché du travail dans le Lot pendant la semaine du 4 au 9 avril 1921.

Nombre de placements à demeure : 9 hommes, 2 femmes.

En extra : 2 hommes, 3 femmes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 2 hommes.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 3 femmes.

### Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de mars 1921 : Quantités de vin envoyées des chais des récoltants : 11.564 hectolitres.

Antérieures : 63.868 hectolitres. Total : 75.432 hectolitres.

Quantités de vins soumise au droit de circulation : 9.079 hectolitres.

Antérieures : 57.858 hectolitres. Total : 66.937 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 4.934 hectolitres.

### A l'Apollo

Le Cabaret de la Mère Michel

Ce soir, mardi, à 8 h. 1/2, dans la salle de l'Apollo, aura lieu une représentation donnée par « Le Cabaret de la Mère Michel ».

Les amateurs des expériences de magnétisme prendront un réel plaisir.

Puis, Frank-Hardy est un vrai prodige dans ses actualités. Il est surtout étonnant dans son numéro « d'homme insoulevable ».

Plusieurs artistes complètent la soirée en provoquant le fou rire parmi les spectateurs, par leurs chansons, leurs revues genre montmartrois.

Ajoutons, ce qui ne gêne rien, que le spectacle est des plus réservés.

### Duravel

Depuis quelque temps la Source Saint-Martial est, chaque dimanche, un but de promenade pour les gens de la région.

Elle l'est d'autant plus que cela : Ses propriétés curatives redonneront bientôt à santé et vie à aux personnes qui souffrent de l'estomac, mènent une existence intolérable.

### Saint-Géry

Un beau geste. — En prévision de l'arrivée des corps de nos soldats morts au champ d'honneur, les conseillers municipaux des Masseries (Saint-Géry) ont pris l'initiative de faire construire un caveau où seront inhumés les enfants du village morts pour la France.

On ne peut que féliciter les conseillers des Masseries de ce beau geste à l'égard de ces braves.

A mailin, mailin et demi. — Le 31 mars dernier, le nommé B..., voyageur de commerce pour une maison de Paris, faisait enregistrer à Figeac, pour la gare de Capdenac, une malle de couleur noire, pesant 38 kilos. Il se présenta ensuite à Capdenac, et sur la présentation du bulletin de bagages que l'employé de gare oubliant de lui prendre, il retourna à destination de Decazeville.

Le lendemain, B... se présenta à nouveau à la gare de Capdenac et réclama, sur présentation du bulletin d'enregistrement délivré par la gare de Figeac, la malle qui, par son ordre, avait été déjà réexpédiée à Decazeville.

Bien entendu, il était impossible de donner satisfaction à sa nouvelle demande, aussi B... se retira en déclarant que si la malle n'était pas retrouvée et expédiée à Gaillac pour qu'elle y soit dans trois ou quatre jours, il déposerait une réclamation régulière et une demande d'indemnité.

Quelques jours après, ce voyageur de commerce se présenta, en effet, à Gaillac, mais, entre temps, la police avait réussi à apprendre que la malle recherchée était bien en possession de celui qui la réclamait et qu'il s'était servi des échantillons qu'elle contenait à Decazeville et ailleurs.

Mis en éveil par certaines déclarations, B... a déclaré depuis qu'il avait voulu faire une blague ; mais la plainte qui a été déposée contre lui suivra son cours.

### Gourdon

Foire du 16 avril. — Notre foire dite du troisième samedi après Pâques a été importante et il s'est traité d'assez nombreuses affaires, sauf sur les moutons. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, 280 fr. les 100 kilos ; moutons gras, 3 fr. le kilo ; porcs de charcuterie, 540 fr. les 100 kilos ; bœufs d'attelage, de 3.500 à 4.000 fr. ; bouvillons, de 1.500 à 1.800 fr. la paire ; agneaux, de 100 à 120 fr. la pièce ; oisons 6 fr. la paire ; cannelons, 4,50 la paire ; lapins domestiques, 3,50 le kilo ; poules, de 3,75 à 4 fr. le demi-kilo ; poulets, de 9 à 10 fr. le kilo ; pigeons, 6 fr. la paire ; œufs, 2,50 la douzaine ; chevreaux, 2 fr. le kilo.

Avoine, 22 fr. les 80 litres ; maïs, 18 fr. le quarton de 30 litres ; noix, de 11 à 11,6 fr. le sac de 90 litres ; cerneaux 100 fr. les 100 kilos ; pommes de terre, 100 fr. le sac.

Plants de tomates, 2 fr. la douzaine. Beaucoup de marchands étalagistes.

### ETUDE

DE  
M<sup>e</sup> E. CONTOU  
GRADUÉ EN DROIT  
HUISSIER A CAHORS

VENTE  
aux  
Enchères publiques

PAR SUITE  
de saisie-exécution

Le SAMEDI 23 AVRIL 1921, à DEUX HEURES précises, à Cahors, Halle aux grains, place publique, il sera procédé par autorité de justice et par le ministère de M<sup>e</sup> E. CONTOU, Huissier à Cahors, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur d'une chambre à coucher Louis XIII, colonne torsée en noyer, comprenant un lit de milieu, un sommier, un matelas en laine, une armoire à glace à deux portes, une table de nuit ayant son dessus en marbre rouge.

Aux conditions ordinaires des ventes aux enchères publiques, au comptant, 10 % en sus.

Pour placard :  
CONTOU.

Mesdames,  
Pourquoi aller à la grande Ville pour vous habiller quand elle vient à vous.

LA FEMME CHIC a ouvert, depuis lundi dernier, 4, rue Président Wilson (anciennement rue du Lycée), à Cahors, des Salons et Ateliers de couture et lingerie.

Elle vous apporte, à des prix très modérés, ses dernières créations c'est-à-dire le bon goût, la grâce et le chic inimitable de la MODE PARISIENNE.

LA FEMME CHIC sera très heureuse de se mettre à votre entière disposition.

de placer la métaphore populaire, « l'aiguille dans une botte de foin ».

Christien Lescuyer battit inutilement le pavé, sans trouver la moindre trace de la femme et de l'enfant disparu. Bien qu'il eût détruit la dernière lettre de Perrinette, il se rappela vaguement qu'elle avait écrit chez une sage-femme de Vaugairat. Mais la mère Lagasse était morte depuis deux ans, et le substitut interrogea vainement toutes les matrones de ce quartier. Sans grand espoir, il alla rue d'Ulm, où demeurait autrefois la fleuriste. La maison avait été démolie. Enfin, il eut recours à la police, se perdit dans les escaliers A et les couloirs B de la Préfecture. Rien. Pas le moindre indice. Car alors le bâtarde, ayant déjà perdu sa mère, n'avait pas encore quitté le logis du charpentier, portait un nom qui n'était pas le sien, était seulement à la veille de devenir un vagabond, puis un pénitentiaire. Six mois plus tard, peut-être, aurait-on pu montrer à M. le Substitut du parquet de Caen ce nom de Christien Forgeat sur quelque registre d'écrou ! Mais dans ce moment-là l'enfant était plus difficile à retrouver qu'un oiseau dans une forêt. Toutes les recherches échouèrent.

Très découragé, après une fatigante semaine de courses et de démarches, le magistrat dut se résoudre à rejoindre son poste. Pourtant, avant de quitter Paris, il voulut revoir François Donadiou. Le sculpteur, qui depuis longtemps avait

épousé Héloïse, était maintenant reconnu comme un maître, avait quelques commandes, gagnait sa vie. Dans son atelier de la rue de Fleury, il travaillait à la petite esquisse en cire d'une statue équestre, lorsqu'il vit entrer un homme tout en noir, aux énormes sourcils gris, à la physionomie profondément triste, et ne reconnut Christien Lescuyer qu'après un effort de mémoire.

L'artiste n'ignorait pas les malheurs de son ancien camarade, la mort de sa femme, la chétive santé de sa fille. Il sauta au cou de Christien, lui fit l'accueil le plus chaleureux.

— Tu dînes avec nous ?... Héloïse sera si contente de te voir.

Ils eurent une heure d'amical bavardage. « C'en souviens-tu ? » A n'en plus finir, assis l'un près de l'autre sur le divan de l'atelier ; et Christien se détendait dans cette cordiale atmosphère. Puis, comme la nuit tombait, ils allèrent, bras dessus bras dessous, jusqu'à la rue Bréa, où demeurait Donadiou. Oh ! un logement d'ouvrier, presque. Le sculpteur, bien que déjà octogénaire, était encore une espèce de pauvre. Dans la salle à manger, toute petite, mais gaiement décorée d'études peintes et d'assiettes de vieux Rouen raffistolées, Héloïse — toujours fraîche, toujours la belle blonde, mais envahie par l'embouppement — dressait la table. Elle tendit ses deux joues au magistrat, mit bien vite un troisième couvert et alla chercher le potage. (A suivre.)

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 42.

### Propositions boches

De New-York : Les Allemands auraient proposé, par l'intermédiaire de l'Amérique, de payer 13 milliards de dollars en vingt ans. M. Morgan déclare ignorer ces propositions.

### Les projets de Berlin

De Bâle : On mande de Berlin que les journaux publient chaque jour des communiqués sur les propositions allemandes qui seront soumises en temps voulu (!). C'est ainsi qu'on annonce que le gouvernement allemand aurait déjà transmis ses propositions à Washington. Questionné à ce sujet, le ministre des affaires étrangères répondit qu'aucune déclaration ne pouvait être faite. D'après les journaux d'hier soir la situation politique aurait été envisagée plus favorablement à la Bourse de Berlin, mais le silence du gouvernement produit une mauvaise impression.

### Les Boches en désaccord

De Berlin : Les socialistes dénoncent le nouveau Cabinet Prussien comme parjure et réactionnaire. Il sera combattu par eux par tous les moyens possibles. Par suite, les démocrates ont décidé de retirer leurs représentants si la situation ne change pas.

### A Vienne

De Vienne : A la suite de la manifestation de dimanche devant les ambassades de France et d'Italie, à Vienne, les représentants de l'Entente ont appelé l'attention du gouvernement autrichien sur le fait qu'il ne doit pas suivre à l'égard des Alliés une politique qui pourrait lui être fatale. De son côté le chancelier Mayer a déclaré que le Cabinet ferait tout son possible pour faire cesser les manifestations en faveur de l'union de l'Autriche à l'Allemagne.

Le chancelier a fait exprimer ses regrets au ministre de France.

### La grève anglaise

De Londres : Les propriétaires de charbonnages se réuniront aujourd'hui. Ils ont exprimé le désir de se rencontrer avec les mineurs en vue d'examiner la question des salaires.

### Paris, 14 h. 10.

Au dernier moment nous recevons un télégramme que nous résumons faute de temps et de place :

— Les grévistes anglais ont recours au sabotage ; on brise et on incendie.

— Les communistes allemands publient une proclamation : « il faut refuser du charbon à l'Angleterre !... »

— Le 1<sup>er</sup> mai sera fêté en Allemagne.

— Viviani a reçu le droit de cité de New-York, honneur très rare.

— M. Millerand était représenté aux obsèques de M. Dubost.

— Déjeuner à l'Élysée en l'honneur de la mission chinoise.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 18 Avril 1921.

L'allure générale de la bourse est moins satisfaisante que samedi et sauf sur le compartiment russe on note un tassement de quelques points sur bon nombre de valeurs. Cependant le fond du marché reste bon. Les changes se sont détendus et nos rentes françaises ont été meilleures, notamment le 3 0/0 qui ne gagne pas moins de 80 centimes à 56,70, 5 0/0 83,35, l'amortissable 97,75, 6 0/0 100 fr. Crédit National ancien 468, nouveau 473,50.

Banques moins fermes : la Paris 1.477, Union Parisienne 967, Lyonnais 1.495, Société Générale 748.

Navigations calmes : Suez 6.400, Chargeurs Réunis 810, Transatlantique 306. Cuprifères lourdes : Rio 1.457, Tanganyika 73.

Industrielles russes fermes : Naphte 390, Bakou 2.410, Lianosoff 462, Platine 610, North Caucasian 59,50.

Pétrolifères légèrement réalisées : Eagle 338, Shell 294, Royal Dutch 26.000, Omnium des pétroles 802.

Diamantifères et mines d'or soutenues : de Beers 632, Jagerfontein 130, Crown mines 105, Rand mines 117, Goldfields 48.

Caoutchoutières mieux : Financière 131, Padang 209.

En valeurs diverses, les Sucreries d'Égypte s'inscrivent à 815 et la Say ordinaire à 1.280, Penarroya lourde à 1.053, Kuhlmann 690.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 28

# LE COUPABLE

PAR

François COPPÉE

de l'Académie Française

XII.

— Peut-être... avec des soins extrêmes. Ah ! vous aurez du mal à l'élever.

Christien Lescuyer était au désespoir. Il ne pouvait même plus travailler. S'enfermant, chaque jour, pendant de longues heures, dans la bibliothèque de son père, il se forçait à quelque bruyante besogne, s'abîmait dans les recueils d'anciennes coutumes. Mais, à tout moment, le souvenir de son infortune l'emplissait d'une inexplicable tristesse, et il se laissait tomber sur l'in-quarto ouvert devant lui, la tête dans les mains, les épaules secouées par des sanglots.

Une violente diversion à son chagrin pouvait seule le sauver. Elle se produisit. A la première nouvelle de la déclaration de guerre, Christien s'engagea, moins par patriotisme que par un furieux besoin d'agir, de se distraire à tout prix de ses pensées, peut-être même par un secret désir de se faire tuer. Il servit dans l'armée de la Loire, s'y battit comme un homme qui veut mourir, fut blessé deux fois,

et, après la campagne, il put attacher une croix de soldat sur sa robe de juge.

Il était, non pas consolé, mais plus calme. La santé de sa petite fille lui donnait momentanément un peu moins d'inquiétude. Il reprit quelque goût à ses travaux, prononça avec talent et avec succès plusieurs requêtes. Enfin le temps fit son œuvre. Déjà, de bons amis, qu'il avait au Palais, lui parlaient des inconvenients de la solitude, l'engageaient — oui, tout bonnement — à se remarier. Que ne cherchait-il une brave jeune fille, dans les vingt-cinq ou vingt-huit ans, pas riche, — il était bien assez pour deux — qui serait heureuse de servir de mère à la petite Marie ? Et Christien n'était pas éloigné de suivre leur conseil.

Cependant, un soir d'octobre, après une halte attristée auprès du berceau de sa fille chez qui le sevrage venait de provoquer une nouvelle et dangereuse crise, il rentra dans sa bibliothèque, plus accablé que jamais. L'enfant n'était pas destiné à vivre, il en avait le cruel pressentiment.

Dans l'obscurité de la vaste pièce, toute tapissée de volumes aux reliures sombres, et où la lampe voilée de son abat-jour vert n'éclairait guère que la table de travail, le malheureux eut un frisson. Il alluma, sur la cheminée, les bougies des deux candélabres, et, brusquement, devant son visage reflété dans la glace, il recula d'un pas, épouvanté.

Mon Dieu ! qu'il était maigre et

comme ses cheveux avaient déjà grisonné ! Avec ses gros sourcils, — les effrayants sourcils de Lescuyer, — il ressemblait, en vérité, à son père, à ce dur vieillard qu'il n'avait jamais pu aimer et devant lequel, enfant et jeune homme, il avait ressenti toujours une sorte de terreur. Par ce souvenir, il fut entraîné dans une douloureuse rêverie.

Bien souvent déjà, depuis qu'il était veuf, il avait pensé, avec un remords naissant, à Perrinette. Hélas ! c'était uniquement par crainte de la colère du vieux juge que jadis — huit ans déjà ! — il avait commis la seule faute grave de sa vie, abandonné cette pauvre fille. A présent que le chagrin lui avait attristé le cœur, il reconnaissait qu'il avait été, envers elle, bien méchant et bien coupable. Qui sait si tous les malheurs qui l'avaient frappé — la mort de sa femme, ce glacial veuvage, tant d'angoisses au chevet de son enfant malade — n'étaient pas une expiation ? Christien Lescuyer avait conservé des sentiments religieux ; il croyait à une justice supérieure. Ayant péché, il devait être puni, et s'inclinait. Et ses amis qui lui conseillaient de se remarier, de se refaire du bonheur !... Du bonheur ? Il en était indigne ; il avait fait une vilénie ! Car quitter brutalement une femme qui vous a aimé, qui est encinte, et de vos œuvres peut-être, allons ! c'était une vilénie. Magistrat, il avait privé des malheureux de leur liberté, il les avait atteints dans leur honneur

pour les fautes moindres, sinon devant le Code, du moins aux yeux de la conscience. Mais quoi ? En bonne équité, suffit-il que le mal ait reçu son châtiment, quand peut-être une chance existe encore de le réparer ? S'il allait s'agenouiller dans un confessionnal, que lui ordonnerait le prêtre ? Non seulement d'accomplir une pénitence, de faire des aumônes, de lire des prières ; mais aussi de rechercher les victimes de sa mauvaise action et d'en détruire autant que possible les effets.

Eh bien, il essaierait ! Oui, c'était là le devoir, la conduite d'un honnête homme. Il retrouverait cette femme et cet enfant, dans quelle misère, probablement ! — leur viendrait en aide, leur témoignerait une tardive mais sincère bonté. Que ce petit Christien, de qui la mère lui avait appris la naissance, fût ou non de lui, peu importait. Il se chargerait de son éducation, s'instituerait son protecteur, tâcherait de l'aimer, oui, l'aimerait comme un fils... Et alors, sans doute, il retrouverait la paix du cœur, il se sentirait pardonné, et c'est avec confiance qu'il supplierait le Dieu de bonté de lui laisser sa petite fille.

On était à la fin d'octobre, les vacances judiciaires touchaient à leur terme. Mais Christien Lescuyer avait encore huit jours devant lui. Réconforté par ce mouvement de pur repentir, le cœur réchauffé par son honnête résolution, il partit pour Paris.

C'est ici — ou jamais — l'occasion